

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 4 AVRIL 2019 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - CORGE - MERCIER - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - GUICHARD - NOTTET - KHIEU.

Madame COMBRY est représentée par Monsieur LAUMAIN.
Madame MOYER est représentée par Madame MOREL PIRON.
Monsieur MUZY est représenté par Monsieur LANIER.

Absents excusés : Mesdames BASSEVILLE - LANET - Monsieur VERNAY.

Absent non excusé : Monsieur DEJARDIN.

Madame MOREL PIRON est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14/02/19
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
3. Budget communal : vote du compte de gestion 2018
4. Budget communal : vote du compte administratif 2018
5. Budget communal : affectation des résultats
6. Budget communal : vote du budget primitif 2019
7. Budget communal : subventions aux associations
8. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2018
9. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2018
10. Budget annexe assainissement : affectation des résultats
11. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2019
12. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2018
13. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2018
14. Budget annexe haras : affectation des résultats
15. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2019
16. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14/02/19

Le Conseil Municipal approuve, par 15 voix pour, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14/02/19.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 9.97 %,
- Taxe foncière (bâti) : 11.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **DONNE** son accord pour reconduire les taux des taxes de l'année précédente, pour l'année 2019, soit :
 - Taxe d'habitation : 9.97 %,
 - Taxe foncière (bâti) : 11.69 %,
 - Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification correspondant à ces décisions.

3. Budget communal : vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget communal avec les résultats de clôture suivants :
 - o Résultat d'investissement : 364 723.66 €
 - o Résultat de fonctionnement : 823 393.75 €

4. Budget communal : vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		631 461.08		315 034.72		946 495.80
Opérations de l'ex	1 121 827.57	855 090.15	1 081 597.36	1 589 956.39	2 203 424.93	2 445 046.54
TOTAUX	1 121 827.57	1 486 551.23	1 081 597.36	1 904 991.11	2 203 424.93	3 391 542.34
Résultats de clôture		364 723.66		823 393.75		1 188 117.41
Restes à réaliser	383 300.00	178 733.00			383 300.00	178 733.00
TOTAUX CUMULES	1 505 127.57	1 665 284.23	1 081 597.36	1 904 991.11	2 586 724.93	3 570 275.34
Résultats définitifs		160 156.66		823 393.75		983 550.41

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif communal 2018,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Budget communal : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget communal au budget primitif 2019, de la façon suivante :

- Résultat d'investissement (R001) : 364 723.66 €
- Affectation en réserves (R1068) : 500 000.00 €
- Résultat de fonctionnement (R002) : 323 393.75 €

6. Budget communal : vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du budget communal et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Discussions relatives au programme d'investissement « groupe scolaire »

Monsieur Couturier fait remarquer que cela lui pose problème que les travaux relatifs au programme « groupe scolaire » soient affichés en totalité alors qu'ils ne commenceront pas avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire lui répond que le rétroplanning est encore possible.

Monsieur Couturier fait remarquer que c'est dommage d'engager et d'endetter le prochain mandat.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix de mandat.

Monsieur Couturier lui rétorque, qu'en tant que Maire, il a dit ne pas vouloir engager la commune pour le prochain mandat suite à une location de terrain pour un pylône téléphonique qui arrivait à terme alors que cela représentait une recette annuelle de 3 000 €.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix de mandat.

Discussions relatives au programme d'investissement « arrosage stade »

L'arrosage automatique du terrain « honneur » représente un coût de 36 000 € T.T.C.

Monsieur Montrade explique que si nous procédons à la réfection des terrains de foot, il conviendrait de mettre l'arrosage automatique sinon, en 3 saisons « sèches » les terrains seront « morts ».

Monsieur Corgé fait remarquer que le terrain de foot de St Trivier est impraticable. Il n'est pas arrosé, pas retourné,...Depuis que les gens du voyage ont séjourné sur le stade, c'est une catastrophe. Il y a beaucoup de blessures d'enfants (genoux, chevilles...). Il aurait fallu l'arroser pour qu'il soit en meilleur état.

Monsieur Bourgey fait remarquer que l'année dernière, sur 12 mois, nous avons eu 8 mois de sécheresse. Actuellement, le Préfet a encore pris un arrêté de sécheresse.

Il conviendrait mieux de refaire les 2 terrains et de mettre en place une procédure d'entretien plutôt que d'investir dans un arrosage qui ne pourrait pas être utilisé comme bon nous semble.

De plus, cette discussion ne devrait plus avoir lieu. Il y a eu des débats d'orientations budgétaires. On en est aujourd'hui à voter le budget.

Monsieur Couturier fait remarquer qu'on demande aux gens de faire des économies d'eau, et nous on veut arroser des stades...ce n'est pas très écolo.

En conséquence, Monsieur le Maire propose dans l'immédiat, de refaire les 2 terrains, de mettre en place une procédure d'entretien et de laisser en attente l'arrosage automatique.

Discussions relatives au projet « parking des Saulaies »

Monsieur Bourgey demande de bien faire attention aux surfaces drainées et qu'il ne faudra en aucun cas rajouter d'eau supplémentaire dans le réseau. Il souhaite avoir connaissance de la note de calcul. Une étude de la gestion des

eaux pluviales a été réalisée, il y a quelques années, par le cabinet Réalités environnement qui préconisait un bassin de rétention afin d'éviter les inondations.

Monsieur le Maire informe M. Bourgey que, dans le cadre de l'aménagement de la zone artisanale de la Communauté de Communes de la Dombes, un bassin de rétention sera prévu.

Monsieur Bourgey fait remarquer que l'étude de Réalités environnement tenait déjà compte du bassin de la zone artisanale.

Monsieur le Maire n'engagera rien sans que les plans ne soient validés par M. Bourgey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une voix contre (Monsieur COUTURIER) :

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget communal qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 893 448.00 €
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 3 200 204.00 €.

7. Budget communal : subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **VOTE** le versement des subventions aux associations, de la façon suivante :

o Académie de la Dombes :	50.00 €
o ADAPEI :	800.00 €
o ADMR :	600.00 €
o Amicale des anciens combattants :	100.00 €
o Bibliothèque utingeoise :	1 500.00 €
o Ma cantine utingeoise :	10 000.00 €
o Luth en Joie :	500.00 €
o Croix Rouge :	100.00 €
o Fanfare :	3 000.00 €
o Fanfare (école de musique) :	4 000.00 €
o Comité de fleurissement :	100.00 €
o FCDB :	500.00 €
o FCDB (location stade 2018) :	572.00 €
o Amicale des Sapeurs-Pompiers :	800.00 €
o ASPVR :	100.00 €
o Sou des écoles :	6 000.00 €
o Tennis Club Utingeois :	500.00 €
o Troupe d'Ain Soir :	700.00 €
o Gym volontaire :	800.00 €
o OCCE (coopérative scolaire) :	500.00 €
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées sur le compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

8. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement avec les résultats de clôture suivants :

o Résultat d'investissement :	333 516.61 €
-------------------------------	--------------

- Résultat de fonctionnement : 35 469.09 €

9. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		297 739.76		44 239.79		341 979.55
Opérations de l'ex	203 385.15	239 162.00	111 806.33	103 035.63	315 191.48	342 197.63
TOTAUX	203 385.15	536 901.76	111 806.33	147 275.42	315 191.48	684 177.18
Résultats de clôture		333 516.61		35 469.09		368 985.70
Restes à réaliser	10 000.00	79 777.00			10 000.00	79 777.00
TOTAUX CUMULES	213 385.15	616 678.76	111 806.33	147 275.42	325 191.48	763 954.18
Résultats définitifs		403 293.61		35 469.09		438 762.70

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10. Budget annexe assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement au budget primitif 2019, de la façon suivante :

- Résultat d'investissement (R001) : 333 516.61 €
- Résultat de fonctionnement (R002) : 35 469.09 €

11. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement qui s'équilibre :
 - en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 120 352.00 €
 - en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 570 057.00 €.

12. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget annexe haras avec les résultats de clôture suivants :
 - o Résultat d'investissement : - 52 231.48 €
 - o Résultat de fonctionnement : 61 972.16 €

13. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur LAUMAIN, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe haras qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	38 167.92			0.45	38 167.47	
Opérations de l'ex	45 963.56	31 900.00	1 126.57	63 098.28	47 090.13	94 998.28
TOTAUX	84 131.48	31 900.00	1 126.57	63 098.73	85 257.60	94 998.28
Résultats de clôture	52 231.48			61 972.16	9 740.68	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	84 131.48	31 900.00	1 126.57	63 098.73	85 257.60	94 998.28
Résultats définitifs	52 231.48			61 972.16	9 740.68	

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe haras,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14. Budget annexe haras : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe haras au budget primitif 2019, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (D001) : - 52 231.48 €
- o Affectation en réserves (R1068) : 46 500.00 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 15 472.16 €

15. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du budget annexe haras et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget annexe haras qui s'équilibre :
 - en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 68 576.00 € H.T.,
 - en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 98 732.00 € H.T.

16. Informations diverses

Subvention Conseil Régional

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux dossiers relatifs à l'aménagement de parking au chemin des Saulaies et route de Montmerle ne sont pas éligibles.

Il conviendra de travailler sur d'autres dossiers pour pouvoir prétendre à des subventions régionales.

Classe en 9

Madame Morel Piron informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu des remerciements de la classe en 9 pour la décoration de l'hôtel de ville avec les banderoles, ainsi que pour les élus qui se sont investis.

Monsieur le Maire tenait à remercier la présidente des conscrits pour la bonne organisation des deux manifestations qui se sont déroulées sans difficultés.

La séance est levée à 22 h 00.